

COMPTE -RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 janvier 2015

Le 5 janvier 2015, 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte KOCH, Maire.

Etaient présents : Brigitte KOCH, Sylvain FOUBERT, Evelyne GAPENNE, Jean - Marc LAMBERT, Daniel SOUDAN, Danielle DION, Céline BONVALET, Jean-Louis PILARD, Sylvette COFFINIER.

Excusés : Franck ROSAK qui donne procuration à Brigitte KOCH
Pierre BRISSY

Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Adoption à l'unanimité du PV du 3 novembre 2014

Ordre du jour :

Délibération : instauration de l'indemnité d'administration et de technicité

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

La loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le décret n°91.875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée,

L'arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'application des articles 4 et 6 du décret précité,

Le décret n°2002.61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Le décret n°2003.1012 du 17 octobre 2003 modifiant l'article 2 du décret du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres,

ONT FIXE LES PRINCIPES APPLICABLES EN MATIERE DE REGIME INDEMNITAIRE.

Cette indemnité est calculée par multiplication d'un coefficient compris entre 1 et 8 et par un montant annuel de référence.

Celui-ci est indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Montants annuels de référence *	Au 1 ^{er} juillet 2010
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	449.29€
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	464.30 €

- Consultez la circulaire du centre de gestion pour obtenir la liste des grades concernés.

Le montant des attributions individuelles ne pourra dépasser 8 fois le montant annuel moyen ainsi fixé et pourra être modulé en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Le coût annuel pour la collectivité serait d'environ 1660€

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 décembre 2014 relatif à l'instauration de ce régime indemnitaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE

- d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité, telle que proposée ci-dessus, aux agents titulaires, avec des critères de modulation en cas d'absence (**indemnité au prorata du temps de travail**).

Les dépenses correspondantes seront imputées aux articles 6411 du BP 2015

Délibération : Recrutement d'un emploi d'avenir pour le remplacement du congé maternité de Mlle Etuvé

Mme KOCH expose au Conseil municipal que, compte-tenu du départ anticipé en congé maternité de Mlle Etuvé il y a lieu, de procéder à la création d'un poste pour pourvoir à son remplacement

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Madame le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aide au service de restauration scolaire et entretien des locaux
- Durée du contrat : 1 an
- Durée hebdomadaire de travail : 20h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aide au service de restauration scolaire et entretien des locaux
- Durée du contrat : 1 an
- Durée hebdomadaire de travail : 20h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.
- et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au BP 2015.

La création de poste paraîtra à pôle emploi le mardi 6 janvier 2015, et le poste sera à pourvoir à compter du 19 janvier 2015.

Délibération : choix du prestataire pour effectuer les travaux chez M. Maupin, route nationale.

Madame Koch présente les devis pour une longueur de bordure de 25 mètres linéaires :

ENTREPRISE	MONTANT DU DEVIS (en TTC)
Eiffage	5000€
Colas	6966€
Bat en Somme	5439€
STPA	5680€

Madame Koch explique qu'une convention sera établie entre l'entreprise choisie et le conseil général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Eiffage.

Les experts en assurance étudient le dossier de M. Maupin pour la prise en charge des frais de rénovation suite aux infiltrations d'eau dans le mur d'habitation.

Présentation des orientations budgétaires

I – INVESTISSEMENT

Opération en cours : Toiture de l'église 19 360€ Devis du 14/03/2013 **montant à reporter sur 2015**

Achats non réalisés et budgétés en 2014 :

Armoire froide : 3 000€

Tondeuse : 1 200€ Soit : 4 200€ montant à reporter sur 2015

Montant total à reporter sur 2015 : 23560€

Opérations à programmer :

1- Accessibilité sur 3 ans

Montant estimé : 54 630,00€

En 2015 : mise en accessibilité de l'école Estimation 2015 : 13 250,00€

2 – Défense incendie

Un diagnostic va être demandé dans le cadre du SIAEP pour l'ensemble de la défense incendie

Néanmoins un courrier de Janvier 2014 nous informait de la nécessité d'un renforcement de la borne incendie située dans le lotissement des primevères, ou de la possibilité de mettre un réservoir. Après avoir rencontré la société Véolia le montant des travaux serait estimé entre 120 000€ à 150 000€ pour un renforcement et à environ 40 000€ pour l'achat et l'installation d'un réservoir sous le terrain actuel de pétanque.

Il apparaît envisageable la mise en place d'un réservoir.

Estimation 2015 : 40 000€

Possibilité de demander une subvention DETR avec accord préalable du SDIS

3 – Déversement des eaux pluviales chez M.Maupin

Dépose et pose de bordures

Estimation 2015 : 5 000€

4 – Portail école

Pose d'une gâche électrique et installation interphone pour ouverture du portail depuis la classe de Mme Gombart.

Ceci afin d'éviter de laisser les enfants seuls pour aller ouvrir le portail, de ce fait la garderie pourrait de nouveau se faire dans la classe et non plus dans la salle de cantine.

Estimation 2015 : 1 100€

5 - Gouttière bâtiment communal de Monfrières

Afin de protéger le mur du bâtiment et d'éviter le déversement des eaux dans la cour de M. Hannedouche

Estimation 2015 : 1 100€

Montant à programmer 2015 : Total 60 450€

Réflexion sur l'économie d'énergie sur l'éclairage public : estimation non chiffrée. M. Foubert, délégué à la FDE (fédération départementale de l'énergie) fait le constat des économies faites par d'autres communes qui ont fait le choix de couper l'éclairage la nuit. Cela nécessite la pose de boîtiers, un devis sera demandé à M. Lebel.

Les autres projets seront étudiés en collaboration avec les habitants et feront l'objet d'une programmation selon les moyens budgétaires.

II – FONCTIONNEMENT

a) Charges du personnel :

Il est proposé de recruter un agent en emploi aidé de type contrat d'avenir afin de palier au remplacement maladie et congés maternité de Mme Emilie Etuvé.

Estimation 2015 : salaire sur 12 mois : 10 300€

Recettes estimées remboursement 75%: 7 725€

Sachant que pendant la durée de son arrêt Madame Emilie ETUVE sera payée par la CPAM.

Il est proposé de faire bénéficier aux agents titulaires IAT

Estimation 2015 : environ 1660€

b) Charges relatives à la mise en place d'un service commun mutualisé du droits des sols

A partir de juillet 2015 il est proposé un service commun, coût estimé 6€ par habitants sur la population municipale 2011 soit 505 hab. Sur la base d'un recrutement temps plein d'un agent de catégorie A.

Estimation 2015 : 3 030€/an

Cette estimation devrait être revue à la baisse une demande ayant été faite pour un agent temps partiel et de catégorie B.

c) Construction d'un ossuaire

Les travaux seront faits par le personnel de la commune.

Estimation des matériaux : 300€

d) Arbre élagage

Suite devis 2014 : M.Vatin Romaric 500€

Montant total estimé : 15790€

Informations diverses

Madame le Maire fait part de la demande de M. Rosak pour louer la salle de cantine aux habitants pour des manifestations tels que les anniversaires. Mme Koch répond qu'un règlement a été établi, pas de location aux particuliers afin de préserver l'état de la salle de cantine.

M. Pilard a avancé sur le site internet. Pour l'actualisation voir ce que l'on y met et comment on procède : une date de réunion sera programmée.

Mme Coffinier donne les résultats du concours des maisons illuminées : remise des prix aux 8 participants lors de la cérémonie des vœux.

Mme Koch lit le mail de M. Levassor, professeur d'orgue du CRI de l'abbevillois. Le projet qu'il propose est ambitieux : installer l'orgue actuel, réparé, en bas et construire un orgue neuf en tribune pour un coût de 250 000€.

Remerciement à M. Reynaud, organiste à St Riquier, technicien conseil pour le département de la Somme, pour son intervention et pour son travail personnel sur l'orgue. Le démontage de l'instrument en mauvais état a permis d'estimer les travaux de restauration de l'orgue entre 60 000 et 80 000€. Vu la capacité d'accueil de l'église, le projet de M. Levassor ne lui semble pas la bonne solution. Il faut établir un projet mesuré, à l'échelle de la commune.

Madame le maire indique qu'il faut réfléchir, restaurer pour restaurer ne sert à rien. Un projet culturel solide est nécessaire pour trouver des fonds (possibilité du déplacement de la classe d'orgue d'Abbeville, concerts...)

Mme Gapenne, déléguée du SIAEP fait le point sur les actions du SIAEP

Le contrat avec Veolia arrivant à échéance début janvier 2015, une procédure de délégation du service public d'eau potable du SIAEP de Vauchelles Bellancourt a été entamée le 2 mai 2014.

4 candidatures ont été reçues : Lyonnaise des eaux, SAUR, STGS, Veolia eau.

Le 25 septembre 2014, une seule offre (Veolia eau) a été confiée à VERDI Ingénierie Picardie, assistant au maître d'ouvrage pour une analyse détaillée de son contenu.

Un nouveau contrat d'une durée de 13 ans a donc été signé. 4 options ont été retenues : la télé relève, le remplacement des branchements plomb, la sécurisation des ouvrages et la sectorisation.

Cette négociation a permis à la collectivité d'obtenir des améliorations techniques du service et un gain par rapport aux tarifs actuels, tout en s'assurant de la qualité des prestations qui seront réalisées et traduites contractuellement.

Mme Koch fait part des chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2015 Bellancourt compte 510 habitants.

Mme Koch fait le point sur la demande d'aménagement du terrain de sport rue de l'Epinette : une négociation serait possible pour un terrain de sport type citystade mais elle est soumise à l'accord de M Mme Théry dont l'exploitation est à moins de 100mètres du dit terrain et à l'avis favorable de la chambre d'agriculture. Mme Koch et les adjoints ont rendez-vous avec M Mme Thery à ce sujet S+1.

Mme Koch a demandé à M. Vilmont un devis pour le déneigement, opération réalisée jusqu'à présent gracieusement. M. Foubert se propose mais il faudrait équiper sa lame de sabots pour ne pas abîmer la chaussée. Voir également avec M. Sénecat et M. Théry, et se renseigner sur le prix d'une lame. Le salage préventif est fait par les employés communaux. En période scolaire la CCA dégage le circuit des transports scolaires.

Quelques dates :

Vœux de la CCA le 8 janvier 2015 à 18h30 au théâtre

Remise des prix du concours de dessin à l'occasion du téléthon aux enfants le vendredi 9 janvier 2015 à 15h.

Le Lien sortira fin janvier sous sa forme habituelle

Réunions de travail le 30 janvier et le 11 février

Réunion commission finance le 9 février

Mme Koch informe que la route Bellancourt / Vauchelles / Buigny sera fermée à la circulation le 2 février 2015 en raison du tournage d'un téléfilm.

Mme Bonvalet demande ce qu'il en est de l'installation d'une prise et d'un poste téléphonique à la cantine : Mme Koch est en attente du devis de M. Lebel.

La séance est levée à 20h50.